



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équarrissage

Question écrite n° 68933

Texte de la question

M. Pierre Morange attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les préoccupations des artisans bouchers. La crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine a perturbé d'une façon extrêmement grave l'ensemble de la filière bovine. Les artisans bouchers, qui n'ont aucune responsabilité sur les causes de l'ESB, ont subi un préjudice moral face à leurs clients ainsi qu'un préjudice commercial. Pourtant, les artisans bouchers et leur organisation professionnelle n'ont cessé d'être actifs avec l'interprofession tout au long de la crise afin d'apporter des réponses telles que : la publicité collective, le guide de bonnes pratiques et surtout un travail d'explication avec les consommateurs basé sur la confiance du produit et le respect du travail. Toutes ces démarches et tous ces efforts ont permis de relever l'image de la filière bovine. Mais cette catégorie professionnelle, dont l'activité est déjà gravement menacée, est à nouveau pénalisée par une succession de mesures contraignantes et onéreuses telles que les taxes d'équarrissage, les coûts des tests, coût de la collecte des sous-produits. Aujourd'hui, le retrait des vertèbres oblige de nouveaux investissements pour lesquels les artisans bouchers n'ont pas les moyens techniques, ni financiers. C'est pourquoi il interroge le Gouvernement sur ses intentions.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68933

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 novembre 2001, page 6440